

In**FO**uest

Confédération Générale du Travail

la force syndicale



Bulletin d'information de l'Union Départementale CGTFO des Côtes d'Armor

N°52 Déposé le 08/06/2012

SOMMAIRE :

- 1-Conférence débat
- 2-3 Edito, la crise....
- 4- M.E.S., TSCG
- 5-6 TPE, Chrs, Pénitenciaire
- 7-8-9-10 Agro meeting BIGNAN
- 11-12 RGPP, E.V.S,
- 13-14 Urssaf, SGPFO, Pole Emploi, DS, Maif, Afoc
- 15-16 UDR, A vos agendas,

La résistance s'organise !



A méditer :
« *Après le printemps arabe, le printemps érable ...* ».

Conférence débat

Le syndicalisme ouvrier libre et indépendant face à l'économie capitaliste

Avec Marie Suzie PUNGIER « Une femme libre en colère »

Vendredi 15 juin 2012

A 14h

Au siège de l'UD- 5 rue de Brest
22000 Saint-Brieuc

TPE **Oui! C'est de vous qu'on parle**

2012, année des salariés des TPE*. En décembre, 4 millions de salariés de l'artisanat, du commerce, des services, des professions libérales, de l'industrie ont leur élection.

*Très Petites Entreprises – moins de 11 salariés

Mieux représentés, + forts **FO**

Trimestriel N°CPPAP 0614 S 05317. Directeur de la publication : Eric Le Courtois.

Imprimé 5, rue de Brest. ST BRIEUC. Tel : 02.96.33.62.63 Fax : 02.96.33.22.63. février 2011 n°50

Communiquer avec inFOuest par email : contact@fo22.fr Site internet : www.fo22.fr Prix du numéro: 0,46 €. Abonnement: 1,52 €

Edito :

Petit tour rapide de l'horizon européen à l'heure du départ de Sarkozy et de l'arrivée de Hollande et de son gouvernement.

L'Espagne avec l'élection du gouvernement Rajoy impose un plan d'austérité d'une ampleur encore plus lourde que celui qui a fait chuter l'ancien gouvernement Zapatero. Face à cette agression, la classe ouvrière espagnole, qui a déjà payé plus que son tribut, réagit par des manifestations des plus vigoureuses. Les militants espagnols appellent à la grève générale jusqu'au retrait du plan d'austérité gouvernemental et ce, malgré la signature du « pacte social » par 2 des principales organisations syndicales.

Aux Pays Bas, le 1^{er} ministre, mis en minorité suite à sa proposition d'un nouveau plan d'austérité, vient de démissionner.

En Tchéquie, les manifestations se multiplient contre les taxes et impôts de toutes natures.

En Italie, en Grèce, au Portugal, en Belgique, en Angleterre, en Irlande, les gouvernements sont bousculés par le refus des travailleurs de payer la dette.

Les Islandais ont refusé après 2 référendums de rembourser la dette aux banques. Le gouvernement est tombé et l'ancien 1^{er} ministre doit, actuellement, répondre de ses actes devant la haute cour Islandaise.

Depuis Maastricht, les traités Européens successifs, tels les MES et TSCG (...) amplifient la question de la subsidiarité des états intégrés à ce diktat que sont la dette et l'austérité. La soumission des gouvernants face à la finance et à la Troïka est insupportable et inacceptable. Quand aux dirigeants de la Troïka, fervents servants de l'école économique de Chicago, celle de Friedman à savoir la théorie néoclassique du libéralisme des prix et des marchés, du monétarisme du tout, dont celui de fabriquer la financiarisation générale où tout se vend, tout s'achète même l'intérêt sur l'intérêt et surtout pas de prise en charge publique...

Cette subsidiarité ne se limite pas aux états d'une zone Euro ou autre, elle prend toutes les formes possibles pour détruire toutes résistances à son objectif d'exploitation des ressources et des hommes.

Pour asseoir leur dictature, les libéraux ont créés la dette. Et pour détruire la résistance sociale, ils tentent bien évidemment d'intégrer les syndicats pour les broyer dans l'étau de la cogestion. FO résiste tandis que d'autres OS glissent dans le « discours de l'intérêt général » qui est tout sauf une question syndicale.

Et hors de leurs discours, l'accompagnement des états est organisé, on l'a constaté à nos dépens en ce qui concerne la retraite et la RGPP et le contrat social européen.

L'association Chérèque/Thibault, organisateurs des « Grands Rassemblements » toutes les 3 semaines du mois, a donnée ainsi l'illusion, tout en contenant les revendications.

Et dans le même esprit, avec, peut-être, les mêmes méthodes, et sous prétexte de crise et de dette, nous entendrons, à nouveau, les appels aux sommets sociaux puis à « l'unité nationale » comme en Espagne, pour cautionner le blocage des salaires... Les organisations syndicales associées ainsi aux pouvoirs, aux systèmes ou aux partis

politiques sont des courroies de transmission, des aménageurs genre « socialement moins pires » des politiques d'austérité.

Dans le secteur social et médico social, des OS associées proposent de « vivre avec leur temps » et communiquent de concert pour faire accepter aux salariés la fin des conventions collectives existantes. Elles présentent cela avec une telle fatalité que toutes luttes seraient inutiles et proposent, SUD en tête, la future négo d'une future C.C.U.

Notons que la résistance des syndicats et des fédérations de la CGTFO bloque depuis de nombreux mois ces projets destructeurs. Les salariés ne tombent pas dans le piège de la tromperie et résistent pour défendre leur convention collective.

Nous faire accepter l'inacceptable pour nous faire croire qu'il n'y a pas d'autre solution ! Ex : la pénibilité. Depuis 2003, les syndicalistes d'accompagnement communiquent sur la pénibilité et signent sur du vent et le droit à la retraite est repoussé. Et depuis, on nous parle de sécurisation de parcours, de retraite à la carte. Bref, rien de nouveau sous le soleil ou la pluie, et ça continue à faire le boulot du patronat. Certaines OS revendiquent haut et fort leur totale intégration au système de « gouvernance partagée » et à celui du « dialogue social obligatoire », sic.

Au risque de déplaire ou d'être à contre courant, permettez-vous camarades, d'apprécier le refus de la CGTFO exprimé par Jean-Claude MAILLY, face à la proposition du nouveau président de constitutionnaliser la consultation sociale obligatoire de ce qu'ils appellent les « partenaires sociaux ».

La consultation sociale obligatoire étatisée : faire du participatif intégré et cadré donc de la subsidiarité. A la question soulevée par cette délicate idée, nous devons nous interroger. En démocratie, devons nous accepter de rendre constitutionnels les rendez-vous ? Devons nous demander l'autorisation pour faire grève ? Devons nous attendre le résultat des votes de non syndiqué pour désigner nos délégués syndicaux ? Devons nous accepter que nos syndicats soient reconnus d'état pour avoir le droit d'être officiels... ? NON, NON et NON !

OUI, la CGTFO reste libre et indépendante. Nous refusons tous ces faux semblants démocratiques, nous refusons la loi sur les retraites, nous refusons la RGPP, nous refusons la loi de 2008, nous refusons la remise en cause du droit de grève, nous refusons le travail du dimanche, nous refusons d'être associés et soumis aux politiques d'austérité qu'on veut nous imposer au nom d'une dette qui n'est pas la notre.

Oui, la CGTFO n'est le « partenaire social » d'aucun gouvernement, d'aucun patron du MEDEF ou du FMI. Nous sommes des syndicalistes, nous défendons les intérêts de nos mandants, ceux de la classe ouvrière.

La CGTFO est un syndicat, rien qu'un syndicat. Nous l'affirmons, le revendiquons et agissons dans la pure tradition syndicale, celle de la culture du mandat.

L'enjeu de la lutte sociale et économique vu par les tenants du libéralisme et de la troïka est simple et toujours le même : détruire nos conditions de travail, de salaire, et toutes nos conquêtes sociales.

Pour nous, Syndicalistes, l'enjeu c'est vivre de nos salaires, de nos pensions, du droit à la retraite à 37.5

années de cotisations, du droit à la sécurité sociale collective, de refuser toutes formes d'esclavage, de défendre le paritarisme et enfin, de pouvoir se syndiquer librement et indépendamment de toutes pressions extérieures à nos revendications syndicales...

« Face à la crise persistante du capitalisme, face à des traités européens d'essence totalitaire portant atteinte à la République et à la démocratie, face à un risque d'accentuation des politiques d'austérité, le CCN mandate la Commission exécutive et le Bureau confédéral pour les semaines et mois à venir, non seulement pour défendre les positions et revendications de la cgt FORCE OUVRIERE mais aussi pour mettre en œuvre toute réponse nécessaire, y compris par la grève interprofessionnelle, afin de contrer l'austérité et la remise en cause des droits sociaux et des salariés. ». Cf. extrait de la résolution du CCN 03/12.

Par ses positions, la CGT FORCE OUVRIERE signe son attachement à la charte d'Amiens, à l'indépendance et à la liberté syndicale, à la revendication facteur de progrès social, à la solidarité et à l'internationalisme ouvrier.

Seule la CGTFO refuse la rigueur qu'elle soit de droite, de gauche ou syndicale. Nous nous opposerons aux outils de dictature du capitalisme que sont les traités Européen, MES, TSCG qui doivent être abrogés.

La CGTFO ne s'associera à aucun « pacte social », et ne cédera à aucune manœuvre d'aucun gouvernement.

Au nom de la Commission Exécutive de L'UD, retrouvons nous le 15 juin prochain pour débattre avec notre invitée et oratrice Marie-Suzie PUNGIER (ex secrétaire confédérale en charge de l'économie).

Le secrétaire Général UD CGTFO 22, Eric LE COURTOIS

Pour rappel, dès l'annonce du M.E.S, l'UDFO 22 est intervenu auprès de toutes les instances confédérales et auprès de...lire p4.

LA CRISE : OU QU'ELLE EST LA CRISE ?

Durant la campagne des présidentielles, les licenciements et suppressions d'emplois n'ont pas cessé. Pour preuve l'augmentation continue du nombre de chômeurs. Certains plans de restructuration ont été plus ou moins mis en veilleuse. Les élections terminées, les attaques sur l'emploi vont reprendre et les salariés vont devoir se défendre.

Le patronat justifie les baisses d'effectif en agitant en permanence la question de la compétitivité des entreprises entravées par un « coût du travail trop élevé ».

La « baisse des charges » reste l'objectif patronal principal, appuyé aujourd'hui par la dictature des marchés. C'est une attaque permanente de la protection sociale et de nos cotisations par le biais de ces fameux accords **compétitivité-emploi** qui prévoient d'adapter le salaire et la durée du travail en fonction de l'activité de l'entreprise.

La contre partie de cette baisse des salaires serait le maintien aléatoire de l'emploi et la dégradation de nos conditions de travail.

C'est un nouveau recul qu'il faut combattre.

Derrière ces discours se cache la remise en cause du financement de la protection sociale.

Les patrons des PME Bretonnes justifient les plans de restructurations, les coupes dans les effectifs et la modération salariale par ce verbiage permanent sur le coût du travail.

Mais ces petites et moyennes entreprises sont liées à de grands groupes industriels qui réalisent des profits énormes. (Autostar est lié au groupe Trigano, AEG à Alcatel (avec plan de suppressions d'emplois à la clé), l'ex Sagem liée au groupe Safran et Blanc Aéro est lié au groupe Lisi Aerospace.

Ces exemples démontrent que les salariés n'ont aucune raison de se sentir prisonniers de « leur » boîte et de modérer leurs revendications.

Les salariés devront se défendre et Force Ouvrière sera à leur côté pour organiser partout la résistance à l'exploitation.

Martial Collet, secrétaire USM FO 22

L'Organisation internationale du travail prévoyait 6 millions de chômeurs de plus dans le monde, soit 202 millions de chômeurs en 2012. Cette estimation est déjà atteinte !!

Les politiques d'austérité assombrissent les perspectives de l'emploi dans le monde (cf le rapport sur « le travail dans le monde 2012 » de l'OIT, publié le 30/04/12).

A l'origine de cette dégradation, les difficultés d'accès au crédit pour les PME dans les économies avancées, et les mesures d'austérité mises en place pour apaiser les marchés financiers.

"L'austérité n'a pas produit plus de croissance économique", a souligné Raymond Torres, directeur de l'institut international d'études sociales de l'OIT, " En Espagne, le déficit a été réduit d'un peu plus de 9% du PIB à 8,5% du PIB en 2011: une très petite réduction après un programme d'austérité drastique. Pour l'OIT, "le piège de l'austérité est en train de se refermer".

latribune.fr (source AFP)

Etat des lieux, en France : 2.884 Millions de chômeurs (+ 7.2% sur 12 mois) Etat des lieux, en Bretagne : 228700 (+ 6.8% sur 12 mois)

Extrait de l'appel de Mikis Theodorakis du 26 mai 2011 :

« Si vous autorisez aujourd'hui le sacrifice des sociétés grecque, irlandaise, portugaise et espagnole sur l'autel de la dette et des banques, ce sera bientôt votre tour. Vous ne prospérerez pas au milieu des ruines des sociétés européennes. Nous avons tardé de notre côté, mais nous nous sommes réveillés. Bâtissons ensemble une Europe nouvelle; une Europe démocratique, prospère, pacifique, digne de son histoire, de ses luttes et de son esprit. Résistez au totalitarisme des marchés qui menace de démanteler l'Europe en la transformant en tiers-monde, qui monte les peuples européens les uns contre les autres, qui détruit notre continent en suscitant le retour du fascisme.»

Alertes aux Députés et Sénateurs des Côtes d'Armor,

Un projet de loi présenté en procédure accélérée vise à ratifier le traité M.E.S. (Mécanisme Européen de Stabilité). Nous vous invitons à vous y opposer.

Le MES est-il un véritable traité !

En fait, le MES est destiné à se substituer au Fonds Européen de Solidarité Financière de la zone euro. Il a déjà été approuvé par les représentants des gouvernements respectifs le 30 janvier dernier, et les différents Etats sont conviés maintenant à en ratifier les dispositions qui prendraient ainsi **le caractère d'un véritable traité.**

En tant que syndicalistes et citoyens nous sommes attachés au respect des normes qui régissent l'adoption de traités internationaux impliquant notre pays.

En l'occurrence, c'est par la voie du Congrès (Assemblée + Sénat à la majorité des 2/3) ou par celle du référendum que la position de la France doit être définie ; car il s'agit d'une modification portant atteinte à la constitution française (Article 3 de la constitution : *La souveraineté nationale appartient au Peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du referendum*).

Or, Le gouvernement veut mettre en place dans le plus grand secret « son pacte budgétaire ».

Il est donc inacceptable de tenter de faire adopter ce traité européen qui cache son nom, par une voie non-constitutionnelle.

Dans l'urgence, le 21 Février 2012, l'Assemblée nationale est appelée à ratifier ce texte.

Pour FO, la discrétion et la précipitation de ce vote constituent un déni de démocratie.

Cette possible ratification est inacceptable, l'Art 52 de la constitution précise: « *le Président de la république négocie et ratifie les traités. Ceux qui engagent les finances de l'Etat, ceux qui modifient des dispositions de nature législative ... ne peuvent être modifiés qu'en vertu d'une loi* ». Mais ceci ne justifie pas que les orientations essentielles de la

nation soient ainsi « prises en otage/bradées » lors d'un vote administratif éclair.

Le MES est un carcan destiné à imposer l'austérité

Par ailleurs, si ce texte est adopté, c'est la capacité de gouverner la République qui sera mise en cause : toute décision parlementaire engageant les orientations budgétaires pourrait être considérée comme nuisible par l'U.E, le F.M.I., la B.C.E et seraient ainsi invalidées, car non conformes aux dispositions du MES.

La ratification du MES :

- Constituerait un pas de plus dans la soumission des finances publiques à la troïka (U.E., B.C.E. et F.M.I.), remettant ainsi en cause notre souveraineté nationale, celle-ci devenant une province de l'UE et administrée comme telle
- Aurait pour fonction d'appliquer des plans d'austérité pour la population déjà éprouvée, et notamment les salariés, les retraités et la jeunesse, à l'image de ce que la Grèce se voit imposer à son peuple.

La rapidité et la discrétion de la procédure proposée pour la ratification du MES sont ici manifestement antidémocratiques et recouvrent une opération dont l'ensemble des citoyens auraient terriblement à souffrir.

Il est inadmissible que de telles décisions, prises sous la pression des marchés financiers.

Pour FO, l'adoption de ce texte signerait la destruction totale, comme en Grèce de :

- la Fonction Publique
- de la protection sociale (issue du Conseil National de la Résistance de 1945), sécurité sociale, retraite, chômage...

Pour ces raisons, Mesdames et Messieurs les Députés et Sénateurs, nous vous demandons de vous y opposer.

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs les Députés et Sénateurs, l'assurance de nos respects syndicalistes.

Pour l'Union Départementale CGTFO 22,

Le Secrétaire Général, Eric Le Courtois

Contre la dictature de la dette, nous nous opposerons fermement au TSCG, traité de mise sous tutelle de la république à la Troïka.

Le TSCG, de quoi s'agit-il ?

Le TSCG (Traité de Stabilité, de Coordination et de Gouvernance), signé par la France et l'Allemagne mais non encore ratifié, prévoit que les États s'engagent à ce que leur déficit « structurel » n'excède pas « à moyen terme » 0,5% de leur PIB, ce qui constitue la fameuse « **règle d'or** » que les États doivent élever au rang de règle ayant valeur constitutionnelle. Les États s'engagent à respecter cette règle, et à prendre sous sanction financière éventuelle toutes mesures correctives nécessaires en cas de dépassement, lesquelles comprendront des réformes structurelles qui devront être approuvées au niveau européen avec suivi de l'exécution.

Approuvé par le parlement français juste avant la trêve parlementaire, le MES, en raison de son lien avec le TSCG, et en rapport avec les mesures d'austérité drastiques déjà prises par la Grèce, l'Irlande et l'Espagne, est violemment combattu par une large partie des travailleurs. Un collectif d'économistes s'exprime ainsi :

« Loin d'être un mécanisme de solidarité européen, le MES va être une camisole de force pour soumettre les peuples aux exigences des marchés et le S de MES risque fort d'être celui de servitude. La crise actuelle de l'UE et de la zone euro est la résultante de l'application des traités européens antérieurs marqués du sceau du néolibéralisme ».

Il faut le dire le respect de la « règle d'or » en France conduit au même plan d'austérité qu'en Grèce, Espagne et Portugal, le discours sur l'harmonisation fiscale et sociale entre les pays de l'UE, c'est simplement la soumission à la politique d'accompagnement de l'austérité. A ce sujet, le communiqué pour le 1^{er} mai des CGT/CFDT/FSU/SOLIDAIRES/UNSA revendiquait de mettre un terme à la concurrence sociale et fiscale entre les pays de l'UE et cela dans la droite ligne du « Pour un nouveau contrat social Européen » signé par Chérèque et Thibault et six autres représentants d'OS (Allemagne, Belgique, France, Espagne, Italie) le 9/12/2011.

Dans ces conditions les travailleurs ne pourront que s'appuyer que sur eux même et sur le syndicalisme libre et indépendant, pour s'opposer à la dictature de la dette ! A la CGTFO nous refusons cette dictature de la dette, nous refusons cette unicité syndicale, nous refusons toutes austérité, qu'elle soit de droite ou de gauche.

TPE

Oui! C'est de vous qu'on parle



2012, année des salariés des TPE*. En décembre, 4 millions de salariés de l'artisanat, du commerce, des services, des professions libérales, de l'industrie ont leur élection.

*Très Petites Entreprises – moins de 11 salariés

Mieux représentés, + forts

FO

TPE 2012 il n'y a pas de Très Petite Elections

TPE 4 millions de salariés vont pouvoir voter.

Les très petites entreprises sont les entreprises employant moins de 11 salariés

Pourquoi moins de 11 ?

Dans les entreprises de moins de 11 salariés, il n'y a pas de délégué du personnel et donc pas d'élections de ces représentants

Or, les TPE sont au nombre de 1 million et emploient plus de 4 millions de salariés

Du poids à vos droits

La plupart des droits existants émanent de l'action syndicale et de la négociation collectives. C'est vrai au niveau interprofessionnel

pour tous les salariés, quelque soit la taille de l'entreprise pour par exemple, le niveau du smic, le régime général des retraites, la formation professionnelle, l'assurance chômage.

Mais c'est vrai aussi au niveau des des branches d'activités concernant les tpe (conventions collectives nationales et locales) pour ce qui concerne les salaires minima dans le secteur concerné, les dispositions particulières à telles où telles profession (chèques vacances, ancienneté ...)

Dans tous ces cas, ce sont les syndicats représentatifs qui agissent, qui sont consultés et qui négocient ;

Voter FO

Plus FO recueillera de voix lors des élections, plus FO sera écoutée et efficace vis-à-vis des pouvoirs publics, des branches professionnelles.

Elections TPE décembre 2012

Le scrutin devrait se dérouler du 03 décembre au 12 décembre 2012 pour le vote par correspondance et du 28 novembre au 12 décembre 2012 pour le vote électronique

Electeurs

Seront électeurs les salariés âgés de seize ans révolus et titulaires d'un contrat de travail dans une tpe au cours du mois de décembre 2011

Région, collègue, branche

Chaque électeur est rattaché à une région (celle où il travaille principalement), à un collège cadre ou non cadre et à une branche d'activité

Les électeurs recevront un courrier d'information à leur domicile vers le 05 septembre 2012-06-05

L'envoi des documents électoraux se fera entre le 3 et le 23 novembre 2012-06-05

Le scrutin sera alors ouvert soit par correspondance (renvoi du bulletin de vote possible jusqu'au dernier jour du scrutin) soit par vote électronique (internet)

Le vote électronique se déroulera du 28 novembre au 12 décembre 2012

Il sera possible de voter 7jrs/7 et 24h/24 depuis n'importe quel ordinateur

Avoir un objectif: 1 adhérent FO = 1 voix TPE

Le meilleurs moyen de faire le plein de voix est que chacun des adhérents FO des Côtes d'Armor gagne une voix d'un (e) salarié (e) TPE.

Réaliser cet objectif nécessite la mobilisation de tous les syndicats

L'UD demande à chaque syndicat de mettre ce sujet à l'ordre du jour de son bureau de son conseil syndical et d'organiser la distribution de tracts, de bulletins d'adhésions.

Rappel: des permanences de conseil juridique à l'UD et dans toutes les UL sont ouvertes à tous .

Une brochure « Connaissez vos droits, faites les respecter! » est à disposition à l'UD et dans les UL.

SUR PROPOSITION DU SDAS CgTFO 22
VOICI UN COMMUNIQUE DE LA FNAS F-O - CONCERNANT LES CHRS
NON AU LOGEMENT D'ABORD ET A LA FIN PROGRAMME DES CHRS
NON AU RETOUR DES « VENDEURS DE SOMMEIL » !

La refondation des dispositifs d'hébergement annoncée dans la circulaire du 20 février 2012, relative à la mise en œuvre opérationnelle du logement d'abord, annonce la fin programmée des Centres d'Hébergement et de Réadaptation Sociale et la mise en danger de tous les professionnels qui y travaillent.

Sous tendue par le principe du Logement d'abord, elle transforme l'offre d'hébergement et vise à détruire le cadre même des statuts des CHRS.

Si le « logement d'abord » est forcément la priorité pour tous, cela ne peut pas se faire à n'importe quel prix !

Cela ne peut se faire au dépend de la qualité des prestations menées par des professionnels formés dans des structures adaptés comme les CHRS.

La FNAS F-O conteste cette politique qui ouvre la porte :

- à tous ces marchands de sommeil peu scrupuleux par le biais de financement possible de « pensions de familles » ;
- au secteur marchand qui par le biais de sociétés commerciales de type SCI pourraient se charger d'un accompagnement des personnes en difficultés dans des logements insalubres. Mais quel accompagnement !

au secteur caritatif contre les structures associatives à but non lucratif qui nécessitent plus de moyens

Pour la FNAS F-O, cette politique constitue un retour en arrière sans précédent. Il y a urgence. C'est pourquoi, elle interpelle tous les employeurs et tous les professionnels du secteur à ce sujet, mais aussi toutes les personnes accompagnées, premières concernées.

Les professionnels des CHRS revendiquent de pouvoir continuer à travailler dans le respect de la dignité de tous les individus accueillis. Ils se refusent à devoir considérer les personnes accompagnées comme de simples « dossiers » et devenir des prestataires de services payés à « l'acte » !

Ce démantèlement programmé de l'accompagnement social en hébergement adapté est grave et dangereux. C'est uniquement la gestion comptable de l'Etat qui prime sur le travail des professionnels du secteur social. Préserver l'égalité de traitement pour tous, ne peut se faire que par le maintien et l'amélioration des moyens financiers pour les CHRS en fonction des besoins réels des personnes accueillies.

Pour la FNAS F-O, il est encore temps d'agir pour défendre le statut des CHRS et préserver ainsi la qualité des prestations menées par des professionnels diplômés dans le seul cadre maintenu de la Convention Collective Nationale du Travail des CHRS.

Véronique MENGUY

alités Vendredi 07 Octobre 2011 **Le Télégramme**

Prison. « On entasse les gens les uns sur les autres »

184 détenus pour 83 places : à la maison d'arrêt, surveillants et détenus savent ce que signifient les termes surpopulation carcérale. Une réalité dont le personnel pénitentiaire dénonce la banalisation.



Les surveillants étaient réunis hier à l'appel de la CGT, de FO et de l'Ufap.

Et pendant que les vendeurs de sommeils font le jeu du capitalisme aux dépens des salariés... nos camarades de la pénitentiaire, se battent face à la surpopulation des maisons d'arrêts et pour des conditions de travail décentes.

50 000 emplois directs de la filière viande sont menacés par la concurrence déloyale organisée au sein de l'Union Européenne.

Force Ouvrière tire la sonnette d'alarme !

Les quatre UD de Bretagne et les délégués syndicaux de l'agroalimentaire : COOPERL ARC ATLANTIQUE, JEAN-FLOC'H, GAD, KERMENE, SOCOPA, ARC FORCE, STERGOZ, GROUPE LE GRAET, STALAVEN, BIGARD, PRESTA BREIZ, DOUX ont rencontré les parlementaires (députés et sénateurs) et l'exécutif de la Région Bretagne concernant le dossier du dumping Social.

Les différentes rencontres auprès des parlementaires, à ce stade n'ont pas abouti à des solutions et ces élus ne font qu'enregistrer nos revendications et mettent en avant qu'ils sont impuissants face aux mécanismes européens en place.

Face à cette immobilisme politique, nous Syndicats FORCE OUVRIERE (agroalimentaire) prenons notre destin en mains, mobilisons nous face au dumping social, pour le maintien de nos emplois, l'augmentation générale des salaires, non à la directive Bolkestein, contre l'exploitation des travailleurs.



Agroalimentaire : FO contre la directive Bolkestein

La directive Bolkestein, dite du plombier polonais, était sous les feux du syndicat Force ouvrière (FO) de l'agroalimentaire des quatre départements bretons, mardi à la salle des fêtes de Bignan. Pascal Pavageau, secrétaire confédéral, a dénoncé le dumping social sur l'emploi en France. Devant 300 salariés de l'agroalimentaire, Bruno Lanoué (Cooperl arc Atlantique), Pascal Le Cadre (SA Bernard-Jean-Floc'h), Olivier Le Bras (Gad Lampaul) et Michel Kerling (Fédération agri & agro) ont dit leurs inquiétudes pour l'emploi dans leur entreprise avec l'arrivée de travailleurs étrangers.

Pascal Pavageau dénonce les responsables politiques français, allemands, européens. « Plus l'Europe s'agrandit moins elle se protège. Qu'on arrête de faire venir des travailleurs » esclaves ». 20 % des



Pascal Pavageau, secrétaire confédéral FO.

travailleurs allemands sont au-dessous du seuil de pauvreté. Nous ne voulons pas de ce modèle social. » Comme ses camarades des quatre départements bretons il y voit encore un danger pour les éleveurs bretons de porcs. « 13 à 20 % sont menacés » a auparavant souligné Bruno Lanoué. Force ouvrière appelle à de grands rassemblements le 1^{er} mai.

En guise d'éditorial...

Le meeting de Bignan (Morbihan) contre le dumping social dans l'agroalimentaire a été un succès à plus d'un titre. Il ne s'agit pas de se pousser du col mais de constater que cette initiative conjointe des quatre Unions Départementales Force ouvrière de Bretagne constitue un point d'appui dans la guerre de classes particulièrement rude qui se mène dans des secteurs comme celui de l'agroalimentaire.

Les témoignages des camarades du terrain ont été souvent poignants et ont permis de mesurer à quelle vitesse la barbarie capitaliste peut se développer.

Dans ce cadre, l'intervention de Pascal Pavageau au titre de la confédération a été appréciée sur le fond comme sur la forme, par les militants. Pascal a mis ainsi en relation toutes les pièces du puzzle. Les directives européennes qui permettent la « traite des travailleurs » d'Europe de l'est notamment au prétexte de compétitivité qui amène à grands pas tous les salariés sous le seuil de pauvreté (20% des salariés y sont déjà en Allemagne, pseudo modèle social si l'on en croit les commentateurs).

La Révision Générale des Politiques Publiques qui donne désormais aux entreprises d'abattage le droit de s'auto contrôler puisque l'on supprime à tour de bras les postes d'inspecteurs programmant ainsi une possible catastrophe sanitaire comme en Angleterre avec la « vache folle ».

Et tout cela au nom du remboursement de la dette véritable escroquerie du système capitaliste...

Témoignage de Fabrice, participant au meeting

La Coordination FO des UD CGT Force Ouvrière et des syndicats FO de l'Agro de Bretagne

FO 22 ☎ 02.96.33.62.63 @ contact@fo22.fr

FO 29 ☎ 02.98.44.15.67 @ udfo29@gmail.com

FO 35 ☎ 02.99.65.36.50 @ ud.fo35@wanadoo.fr

FO 56 ☎ 02.96.33.62.63 @ ud-cgtfo-56@wanadoo.fr



Bruno LANOE Cooperl Arc Atlantique

Un même salaire pour le même travail en un même lieu : c'est la seule solution pour sortir de cette impasse !

Dès Février 2011 au congrès Confédéral de Montpellier nous avons interpellé tous les syndicats avec une adresse spécifique à Jean-Claude Mailly afin de le sensibiliser au problème que pose le dumping social dans l'industrie des viandes en Europe, en France et en Bretagne.

Notre organisation FORCE OUVRIERE dénonce les conséquences économiques inévitables pour l'ensemble de la filière viande, en particulier pour le secteur porcin.

Si rien n'est fait, mes chers camarades, l'automne 2012 pourrait être celui des restructurations et des plans sociaux. Et une fois de plus, les premières victimes en seront les salariés.

FORCE OUVRIERE demande aussi que les règles communautaires en matière de travail intérimaire et de détachement soient respectées.

Un même salaire pour le même travail en un même lieu

La situation économique de la filière viande française est grave, surtout dans la filière porcine. Elle subit de plein fouet cette concurrence déloyale de certains pays européens dont l'Allemagne.

L'emploi de main-d'œuvre étrangère à bas coût dans l'industrie de la viande en Allemagne, celle du capitalisme et du libéralisme total de Merkel et de la Troïka crée des distorsions de concurrence qui touchent toute l'économie intra européenne dont la filière porcine française, les industries d'abattage et de transformation, et par ricochet, l'activité d'élevage.

Cet avantage concurrentiel est directement lié à l'exploitation avec des très bas salaires, par les entreprises allemandes d'abattage et de découpe de viande, d'une main-d'œuvre intérimaire issue des nouveaux états membres de l'Union Européenne ou de pays tiers.

Le rapport du coût de la main-d'œuvre entre l'Allemagne et la France est de 1 à 3 alors même que sur nos métiers, 80 % de la valeur ajoutée est constitué par la masse salariale.

Pour exemple :

Le coût d'une main d'œuvre intérimaire en Allemagne est faible, soit 6€, alors que le coût salaires + charges des salariés dépasse 15 € en Allemagne, 23 € en France, 30 € au Danemark.

La pratique consiste à remplacer les salariés de l'industrie par de la main-d'œuvre détachée provenant de pays à très bas niveau de salaire et de protection sociale mis à disposition par des sociétés étrangères « boîtes aux lettres ».

C'est ce que j'appelle l'esclavage moderne.

Et bien oui, l'Allemagne procède à un recours massif de travailleurs détachés provenant des pays de l'Europe Centrale. Ces salariés constituent entre 40 et 80% des effectifs voire 90% dans certaines entreprises de découpe et transformation de la viande de porc.

On évoque un taux d'emploi de plus des 2/3 dans ces conditions.

Grâce à ce système, l'industrie de la viande allemande, se développe sur la base d'un coût moyen du travail de 6 €/h, sans salaire minimum et sans convention collective. Tout ceci détruit nos emplois.

Le recours systématique à cet intérim déguisé en prestation de service est destructeur de toute construction sociale, c'est un bras armé du capitalisme.

Nous exigeons qu'il soit mis fin à ces pratiques illégales dans les pays qui les ont érigées en modèle de développement car les dégâts économiques qu'elles provoquent sont nombreux.

Les travailleurs du secteur de l'agroalimentaire sont très inquiets, face au « Dumping Social ».

Les règles de concurrence européenne étant inexistantes, cela entraîne des risques et une extrême tension sur l'emploi et les conditions de travail.

Nous considérons que ce sont environ 50 000 emplois, directs et indirects de la filière porcine qui sont menacés.

On parle de l'Allemagne mais d'autres pays commencent à avoir les mêmes pratiques, avec des conditions sanitaires à risques.

Les pays du nord qui ont des conditions sociales et sanitaires plus encadrées, ferment leurs abattoirs pour les réinstaller en Allemagne où ils n'ont plus ces contraintes. **C'est l'exemple Daniscrown.**

Pris entre ces deux feux du capitalisme « déréglementation et exploitation », mes chers camarades, comment peut-on accepter cette situation sans rien faire.!

Devrons-nous nous soulever pour sauver nos emplois car les politiques de tous bords que nous avons sollicités n'ont pas voulu s'impliquer et s'opposer à cette grande Allemagne de Bolkestein mise régulièrement en avant, pour sa réussite économique, fondée uniquement sur la misère des travailleurs.

***Nous ne baisserons pas les bras!
vive la lutte de classe.
Vive la CGTFO libre et indépendante.***

Pascal LECADRE - Bernard Jean Floch.

La directive Bolkestein, ce n'est pas le mot qui est barbare ,c'est ce qu'il y a dedans ! et l'incidence dans les entreprises de l'agroalimentaire.



Je suis ouvrier de l'agro et je combat avec les délégués Force Ouvrière contre des situations intolérables. Les employeurs embauchent par le biais de société d'intérim des salariés européens venant des pays de l'Est .Nous dénonçons à FORCE OUVRIERE ces situations d'embauche, de formation, de rémunération.. Car cela va au-delà du contrat de travail.

Exemple du suivi d'un accident de travail : , un couteau dans l'œil, une prise en charge faite à reculons par le responsable des salariés intérim CELTIC SERVICE, Flèche intérim...

La société utilisatrice d'intérim (Jean FLOC'H , Gad , Cooperl) se décharge de cet accident, met en avant qu'elle ne gère pas ces salariés du fait qu'ils n'ont pas de contrat propre à l'entreprise.

Les délégués ont toutes les difficultés pour recevoir les déclarations d'accident et retracer par une enquête les accidents qui arrivent à ces salariés.

Un salarié venant de Slovaquie s'est envoyé un coup de couteau dans la joue et saignait abondamment. Les délégués attendent toujours la déclaration d'accident, 5 semaines après l'accident.

A cette allure, les responsables de ces sociétés d'intérim (CELTIC SERVICE, Flèche intérim) vont cautériser la plaie au fer rouge, charger les salariés dans une bétailère et les jeter dans une décharge.

Les entreprises utilisatrices ne veulent pas prendre en charge les accidents du travail et maladies professionnelles. Elles ne veulent pas faire de gestion de personnel, de la formation...Les taux d'accidents du travail et de maladies professionnelles sont maquillés et permettent ainsi à ces entreprises de donner des taux en baisse.

Les employeurs (Cooperl, Jean FLOC'H, GAD, ...) disent qu'ils font face à une pénurie de main-d'œuvre locale.

FORCE OUVRIERE leur demande quels moyens de formations sont mis en place ? Pour quelle rémunération ? Quelles conditions de travail ?

Les employeurs de l'agro laissent les salariés en bas de l'échelle pour mieux les maintenir jusqu'au bout, avec parfois comme conséquence l'inaptitude du salarié.

Le principe du « portage », exploitation de salariés étrangers par le biais de sociétés d'intérim basées à l'étranger (Irlande, Slovaquie, Slovaquie,..) entraînent non seulement d'importantes différences de salaires et de protections sociales mais aussi des conditions de logement et de vie dégradantes des travailleurs.

Ces principes capitalistes amènent à :

- la destruction de nos emplois due à la concurrence entre les états,
- la dégradation de nos conditions de travail,
- la destruction de nos conventions collectives,
- la casse de notre protection sociale à court terme,

FORCE OUVRIERE revendique :

- l'abrogation de la directive européenne Bolkestein,
- l'interdiction pour les employeurs de faire appel à des agences de « portage » étrangères,
- l'application européenne du principe du salaire égal pour un travail égal inscrit dans le code du travail français,

Face à ce dumping social, contre l'esclavage moderne, les syndicats FO de l'agro-alimentaire de Bretagne alertent les salariés du danger qui pèse sur leurs emplois et les invitent à contacter nos délégués.

BRETAGNE

FO alerte sur les ravages du dumping social

«Le dumping social fait partie intégrante de la politique d'austérité, tout le monde est menacé, il faut en prendre conscience et préparer les salariés à sauver leur emploi», prévient Pierrick Simon, Secrétaire général de l'Union départementale FO du Morbihan. Les quatre UD FO de Bretagne ont organisé, le 24 avril, un meeting-débat contre le dumping social et les directives Bolkenstein et détachement. Ces dispositifs permettent aux entreprises européennes d'appliquer à des salariés étrangers les réglementations de leur pays d'origine plutôt que celles des pays où ils sont installés. Au meeting de Bignan (56), qui a réuni 150 militants, l'accent a été mis sur la filière viande, qui représente



50 000 emplois directs en Bretagne. Ils sont clairement menacés par le dumping social. L'industrie du porc surtout souffre de la concurrence déloyale de l'Allemagne. Outre-Rhin, où il n'existe pas de salaire minimum, les entreprises embauchent jusqu'à 90% de travailleurs d'Europe de l'Est. Ils

sont payés 3 à 5 euros l'heure, soit trois fois moins qu'en France et avec une protection sociale très faible.

PAYÉS 3 À 5 EUROS L'HEURE

«Des entreprises françaises commencent à leur tour à pas-

ser par des boîtes d'interim allemandes pour faire venir des travailleurs étrangers pour quelques semaines», ajoute Pascal Pavageau, Secrétaire confédéral FO chargé du dossier. Il y aurait en permanence au moins 350 000 salariés détachés en France dans le bâtiment, les transports, l'industrie ou l'énergie.»

Les UD FO de Bretagne viennent d'interpeller tous les parlementaires bretons sur ce sujet et pensent s'attaquer à l'échelon européen.

Quant à la confédération FO, elle revendique notamment une révision de la directive «détachement de travailleurs» et plus de moyens pour permettre à l'inspection du travail un meilleur contrôle.

Le **dumping social** au sein même de l'Union Européenne est une réalité comme l'illustrent les exemples de la filière viande données par les camarades FO lors du meeting de Bignan du 24 avril.

A travers cela et la «dictature de la dette», l'Europe est perçue comme une Europe des sanctions et des contraintes au lieu d'être un facteur de progrès social.

La révision des directives européennes conduisant à ce dumping autorisé (notamment la directive détachement des travailleurs) constitue donc une priorité selon FO...

Au même titre que **l'augmentation générale des salaires et des minima** (SMIC à augmenter à 1350 euros net mensuel, et dans toutes les branches).

A ces deux priorités, il faut notamment ajouter le renforcement des services publics pour lutter contre les fraudes et l'exploitation des travailleurs, la mise en œuvre d'une vraie politique publique industrielle ambitieuse, la consolidation de tous les niveaux de la protection sociale et permettre un accès aux emplois en CDI ou sous statut.

FO s'inscrit fermement dans un combat contre le dumping social et salarial. Nos positions et revendications en la matière sont affichées, portées et défendues en toute indépendance auprès des pouvoirs publics.

Combattre le dumping social est une priorité pour la défense de tous les travailleurs comme pour le respect des principes fondamentaux de la République.



Pascal PAVAGEAU
Secrétaire Confédéral

Stop au dumping social

Pour le maintien de nos emplois. Augmentation Générale des Salaires !

Non à la directive Bolkestein,

Contre l'exploitation des travailleurs.

Les délégués syndicaux de l'agro appellent à l'entraide contre la dictature du libéralisme et l'esclavagisme intra européen du 21^{ème} siècle, destructeurs de vies et d'emplois !

COOPERL ; KERMENE ; SOCOPA BIGARD ; GAD ; JEAN FLOCH ; STER GOZ ; PRESTA BREIZH ; LE PAPE ; BREVIAL ; TRANSGOURMET ; OLIVIA TERRENA ; GRP LE GRAET ; STALAVEN ...

Tous les secteurs professionnels sont concernés.

FO. Un livre noir pour dénoncer les conséquences de la RGPP



Fermeture de maternités, de blocs chirurgicaux, de tribunaux : Anthony Marc, Patrick Gauthier et Pascal Connan (de gauche à droite), ont dénoncé les premières conséquences de la RGPP dans le département.

RGPP. Quatre lettres qui signifient la Révision générale des politiques publiques initiée en 2007. Patrick Gauthier, représentant des fonctionnaires au sein de Force ouvrière préfère parler, lui, de « Régression généralisée de la puissance publique ». C'est sur ce thème que le porte-parole, entouré de Pascal Connan, représentant l'enseignement du premier degré, et Anthony Marc, délégué syndical à la direction départementale de la protection des populations, a tenu hier matin une conférence de presse. Le « Livre noir de la RGPP » en mains, Patrick Gauthier a insisté sur le fait que cette dénonciation n'entraîne pas dans le cadre « d'une bataille de fonctionnaires

qui veulent sauver leurs emplois ». Et d'expliquer : « Cette campagne s'adresse à la population. La RGPP, imposée par l'Union européenne, vise la destruction du service public ». Anthony Marc a illustré le propos en prenant l'exemple des inspections sanitaires dans les abattoirs et les supermarchés. « Aujourd'hui, les contrôles sont faits en fonction des effectifs disponibles, et non en fonction des risques réels. La France avait un taux d'intoxication alimentaire relativement faible. Désormais, nous avons de grandes craintes ».

Le Livre noir est publié sur le site de FO : www.fo22.fr

Extrait de l'intervention des Camarades de la délégation Force Ouvrière des DDI, DR et Préfectures de Bretagne reçue par le Préfet de région à l'occasion de la présentation du PASE-R 2011-2013 à RENNES le 7 février 2012 (l'intégralité de l'intervention est à votre disposition à l'UD).

Monsieur le Préfet de la région Bretagne Monsieur le Préfet, La réforme constitutionnelle de 2003, qui voulait « régionaliser la gestion de la République », trouve dans votre projet une traduction que Force Ouvrière ne peut accepter. Le Projet d'Action Stratégique de l'État en Région Bretagne (PASE-R) voudrait nous faire admettre qu'il peut y avoir une **stratégie de l'État** différente d'une région à l'autre, nous imposer ainsi la liquidation du cadre national, l'acceptation de la dispersion, la validation de la disparité comme objectif, finalement l'inégalité comme seule règle... Nous ne l'acceptons pas.

Ces orientations qui sont totalement contraires aux principes de l'égalité républicaine, dont nous portons les valeurs, sont combattues par Force Ouvrière depuis toujours, à juste titre d'ailleurs,.... Chacun constate que de nombreuses missions essentielles ne sont plus faites, faute de moyens, et que les réflexions « stratégiques » nous apportent encore des missions supplémentaires, sans réelles cohésions. Dans les faits, le moins que l'on puisse dire, c'est que l'ensemble des réorganisations opérées ces dernières années ont considérablement contribué à complexifier nos organisations et à contraindre nos modes de fonctionnement. Elles provoquent des difficultés inacceptables pour nos collègues, en terme d'augmentation du stress et de dégradation des conditions de travail, mais aussi pour les citoyens qui ne s'y retrouvent plus aujourd'hui et qui cherchent encore et peut être encore pour longtemps: **qui fait quoi et où ??...**

...Sous couvert d'une meilleure efficacité, la mutualisation qui viendrait au secours de ces mesures, n'est en fait qu'un outil au service de cette politique de casse. La mutualisation instituée comme une règle la remise en cause des compétences des services de l'État, de notre légitimité à travers la liquidation de notre capacité d'expertise, pour mieux, au passage détruire nos statuts nationaux de corps, par des fusions qui nivèlent par le bas, au nom de la nécessaire « harmonisation ». La mutualisation, c'est la marche vers l'incompétence, en même temps que l'anti-chambre de la privatisation...

Aujourd'hui, par exemple, dans les Côtes d'Armor, en matière d'application du droit des sols, les décisions réglementaires qui sont proposés par les services de la DDTM, mis à disposition des communes, sont transformées, par les maires, avec l'accord des sous-préfets, voire du Préfet, en toute illégalité... Cela a malheureusement eu au moins deux conséquences négatives majeures : instaurer le principe que la loi n'est plus ce qui est écrit, mais la façon dont on l'applique, généraliser les décisions d'opportunité, avec toutes les conséquences prévisibles en matière d'opportunisme des puissants ; et inciter les maires à se passer des services de la DDTM (qui apparaissent comme "empêcheurs de déréglementer en rond").

En DRAAF, les organisations syndicales se sont vues annoncées 52 postes de sur-effectif, il s'agit là, ni plus ni moins que la préparation d'un nouveau plan social ! Certaines des sous-préfectures, qui sont elles aussi considérablement fragilisées par toutes ces politiques de destructions et de réorganisations, sont d'ores et déjà sur la sellette, ne risquent-elles pas un jour d'être fermées à tout jamais, imposant la mobilité forcée au personnel, et l'éloignement du service public, pour les citoyens ? Les apprentis sorciers de la sécurité alimentaire, après avoir envisagé de transférer la responsabilité de l'inspection aux abattoirs de porcs eux-même, persistent dans leur œuvre de destruction. Cette politique qui se généralise monsieur le Préfet, ne comporte-t-elle pas le risque de nouvelles catastrophes alimentaires ?...

...Pour conclure, Force Ouvrière, qui est devenu la 1ère organisation syndicale de la fonction publique d'État depuis les élections professionnelles du 20 octobre dernier, tient à rappeler dans cette enceinte ses revendications en défense de cette fonction publique, garante de la neutralité pour les fonctionnaires et de l'égalité des citoyens devant la loi, fondement de la République: La défense inconditionnelle du statut de la fonction publique d'État. La titularisation immédiate des nombreux contractuels, sur des emplois de fonctionnaires. · L'amélioration des conditions de travail de tous les agents · La revalorisation de la grille indiciaire · Une augmentation du point d'indice permettant de rattraper les pertes de pouvoir d'achat enregistrées depuis plusieurs années · L'arrêt immédiat de la RGPP et la création de tous les postes nécessaires à un service public de qualité contribuant à l'égalité des citoyens en tout point du territoire.



Victoire de Force Ouvrière et des salariés E.V.S. (Emplois de Vie Scolaire) devant le Conseil des prud'hommes de Rennes !

Depuis plusieurs années, l'Education nationale utilise abusivement des contrats aidés pour répondre aux prescriptions d'accompagnants (EVS-CUI) auprès des élèves handicapés dans les écoles. L'Education nationale avait décidé d'ignorer le Code du Travail dont relève pourtant ces contrats aidés, en particulier en les privant du droit à la formation qualifiante prévue par la loi.

L'Union départementale FO et le SNUDI-FO ont donc présenté avec 13 collègues EVS des Côtes-d'Armor des recours devant le Tribunal des prud'hommes de Rennes pour faire reconnaître le préjudice subi par ces salariés et en demander réparation.

Le Conseil des prud'hommes de Rennes rappelle, par un jugement du 24 mai 2012, au ministère de l'Education nationale que le Code du travail s'impose à tout employeur ayant recours à

des salariés sous statut de droit privé, même quand cet employeur est l'Etat lui-même, en le condamnant à des verser aux EVS des indemnités dont le montant total s'élève à 123 000 €.

Devant le conseil, le représentant du rectorat a essayé par tous les moyens d'éviter cette condamnation avec cet argument mainte fois tranché par le conseil d'état sur l'incompétence des juridictions civiles pour les contrat aidés afin de renvoyer les dossiers devant le tribunal administratif ; concernant l'absence de formation reprochée les moyens présentés étaient à la limite de la mauvaise foi, leur raisonnement consistant à dire : par leur embauche, les salariés ont été accompagnés et donc formés à leur travail ; la formation a donc bien eu lieu à leur yeux.

Cet argument pourrait tenir si les contrats devenaient pérennes. Or ce n'est pas le cas. Visiblement ces messieurs de l'éducation nationale confondent adaptation au travail et formation du salarié afin de le sortir de sa précarité, ce qui était l'objectif premier du législateur quand il a créé les contrats aidés. Quand à estimer qu'un salarié a reçu une formation, alors qu'en 5 ans, il n'a eu droit qu'à une réunion d'information collective organisée par l'AFPA et 20 heures d'adaptation à l'emploi, il n'y a que le rectorat qui pouvait croire cela.

Ce jugement est une victoire considérable pour les EVS et pour Force Ouvrière.

Il constitue aussi un formidable encouragement à poursuivre la bataille que mène Force Ouvrière, avec ces salariés pour que ces derniers obtiennent enfin le vrai métier qu'ils réclament avec un vrai salaire et un vrai statut, dans la fonction publique d'Etat.

Janvier 2012, Un vote de haine !

La FEETS FO condamne la **loi Diard adoptée par l'Assemblée Nationale le 24/01/2012 et elle dénonce un « vote de haine » contre les salariés du transport aérien.**

Ce « vote de haine », ... n'a pour seul objectif que de réprimer dans leur droit les salariés du transport aérien pour avoir eu l'audace, tel crime de lèse majesté, de réussir des mouvements de grève massivement suivis pour défendre leurs revendications...que « désormais quand il y a une grève en France, personne ne s'en aperçoit ».

... ce projet de loi qui, en portant atteinte au droit de grève, droit constitutionnel et individuel, veut museler les salariés du secteur et les empêcher de réagir face aux attaques multiples dont ils sont victimes notamment au niveau des emplois, des rémunérations, des conditions de travail, des droits, des garanties collectives statutaires ou conventionnelles.

Elle dénonce le tour de vis imposé par le « sinistre » des Transports qui après avoir contraint le salarié à se déclarer gréviste veut le contraindre à se déclarer non-gréviste sous peine de sanction s'il reprend le travail trop tôt !!!... Ce sont la libéralisation du secteur, les privatisations, le « dumping-social » et la « low-costisation », la précarisation... au profit des actionnaires et du patronat, les refus de négo... qui sont responsables des ... conflits. Voter une loi pour casser la grève et donner les moyens au patronat de pourchasser les grévistes est une attaque directe ... contre les droits fondamentaux... un artifice pour ... masquer ... les conflits sans les résoudre.

Fermeture de classe Segpa à Jean Macé, c'est fini!

« L'Union départementale CGT-FO des Côtes-d'Armor, la fédération de l'enseignement de la culture et de la formation professionnelle FO 22 et le SNFOLC, appellent les personnels enseignants... à organiser la défense de la SEGPA du collège Jean Macé. Pour FO aucune ambiguïté : le projet de l'Inspecteur d'académie de fusionner les SEGPA de Léonard de Vinci et Jean Macé et de concentrer les élèves sur un seul collège ne répond qu'à un impératif budgétaire contraire aux intérêts des élèves et de leurs familles comme à ceux des personnels. »*

« Chers camarades,... Si ce projet de l'IA devait aboutir, tous les Segpa de Saint Briec seraient fusionnés dans le collège Léonard de Vinci,. Ce collège a actuellement 54 élèves Segpa, en 2012 avec cette fusion, il passerait à 102 élèves en segpa ... Cette politique de l'IA est tout a fait inadmissible, nous la refusons avec les enseignants et les familles.

Contre cette ghettoïsation fusion, dans les instances la FNEC FO FP a demandé que soit porté au vote le vœu demandant le maintien de cette SEGPA à Jean Macé.

Vote refusé par toutes les autres organisations dites "représentatives" (FSU, UNSA, CFTD, CGT).

Consciente de sa responsabilité la FNEC FO a décidé d'engager la résistance avec les enseignants.

L'UD appelle tous les adhérents et syndicats à manifester leur soutien aux enseignants et aux parents qui engagent la lutte pour le maintien des Segpa à Jean Macé. Pour la défense du service public, contre cette dictature de la dette. La république se doit d'être sociale, les élèves en difficulté n'ont pas subir cette gestion discriminatoire de l'IA(03/02/12)

Depuis camarades, par la résistance soulevée et les nombreux soutiens, nous avons eu le plaisir d'apprendre que ce projet évoqué dans les instances ad' hoc, a tout simplement disparu .



**SYNDICAT FORCE OUVRIÈRE URSSAF
REGION BRETAGNE**

**DEFENDONS NOS URSSAF,
DEFENDONS LA PROTECTION SOCIALE !**

Toutes les URSSAF de France vivent aujourd'hui des projets de régionalisation imposés par l'ACOSS et voulus par le Gouvernement. Il nous a semblé important et nécessaire de vous informer sur ce que cela signifie et les incidences sur le personnel mais aussi sur le devenir de l'Institution.

La Fédération FORCE OUVRIERE des employés et cadres et la confédération sont opposés à la régionalisation des URSSAF qui collectent les cotisations des salariés. Cette régionalisation se calque sur les structures de l'Etat.

Le MEDEF et la CFDT soutiennent cette régionalisation.

FORCE OUVRIERE a signé, le 26 janvier 2010, un accord sur les garanties conventionnelles qui empêche la mobilité forcée. Or il est constaté dans les régions plus avancées dans le projet que la nôtre que celui-ci n'est pas respecté par l'ACOSS.

De plus, les projets déjà mis en place: ne clarifient pas le devenir de chaque salarié, ne donnent aucune certitude sur les clauses de mobilité au-delà de 2013, ne garantissent pas le maintien des effectifs sur chaque site, diminuent les représentativités syndicales (1 seul DS par syndicat et par région) ainsi que le nombre d'élus au CE. L'ACOSS prétend donner des moyens supplémentaires aux représentants du personnel dans le cadre de la Régionalisation à savoir :un crédit d'heures complémentaires de 3 heures mensuel par mois et par département composant la région pour les délégués syndicaux, un crédit complémentaire de 3 heures mensuel par élu titulaire du CE multiplié par le nombre de départements. Le compte n'y sera certainement pas ! Avec de telles dispositions, la no-

tion de proximité prônée par l'ACOSS perd tout son sens ! impactent négativement sur les montants de dotations au CE.

FORCE OUVRIERE exige le maintien des CE, rôle économique et social, dans chaque département. Chaque salarié, de chaque URSSAF, doit pouvoir continuer à bénéficier des œuvres sociales de son CE actuel.

Nul doute, ce qui est tenté dans les autres régions le sera aussi dans la nôtre, l'objectif étant de maintenir 22 URSSAF (22 régions) sur les 122 existantes avant la COG 2010.

Les élus du CHSCT de chaque URSSAF doivent demander qu'une expertise sur les conditions de travail, la santé et la sécurité des salariés soit réalisée, que l'existence de risques psychosociaux soit mise en évidence et que la communication et l'information soient faites aux élus et au personnel.

Les élus ne peuvent donner d'avis sans avoir toutes les garanties sur l'organisation, les conditions de travail, du maintien des effectifs en place avec le maintien de leurs emplois sur sites.

La régionalisation ne sera pas le remède miracle à tous les dysfonctionnements aussi bien techniques qu'organisationnels existant dans les organismes depuis la mise en place de l'ISU.

C'est bien toute l'Institution qui est visée, le gouvernement ne souhaite garder que 22 Urssaf, 22 CAF et 22 CPAM ! **Les personnels doivent être tous solidaires, pour défendre la Sécurité Sociale et notre Convention Collective.**

**SYNDIQUEZ-VOUS A FORCE OUVRIÈRE,
REJOIGNEZ UN SYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT !**

Contactez les UD, pour mise en lien avec les syndicats des organismes Sociaux (CPAM, CAF, URSSAF, UGECAM, CARSAT, Service Médical).

UNITE-SGP-POLICE/FO a appelé à une journée de mobilisation et d' action le jeudi 10 mai en organisant des rassemblements devant les trois commissariats du département. Cette mobilisation Policière fait suite à la mise en examen le 25 avril par le juge chargé de l' instruction, de notre collègue Damien de Noisy-Le-Sec (93) pour « **Homicide Volontaire** » après avoir tué quatre jours plus tôt un multirécidiviste.



...Cette mobilisation est l' occasion d' interpellier le futur Ministre de l' intérieur sur quatre axes revendicatifs principaux.

UNITE -SGP-POLICE/FO exige:

L' arrêt de la révision générale des politiques publiques (RGPP)

L' abandon de la politique du chiffre

Le respect absolu des conditions de travail et de sécurité des fonctionnaires

Le respect et le renforcement de la présomption d' innocence pour le Policier.

Extrait du communiqué de presse

Extrait d'une adresse de Pôle emploi

...La situation que vivent les services publics aujourd'hui, notamment en manque catastrophique d'effectifs, n'épargne pas Pôle emploi Bretagne. Et Vive la RGPP !

Ce doit être la première crise économique, depuis la création du Régime d'Assurance Chômage et de l'Anpe, qui ne génère aucune embauche de personnels dans ce service public de l'emploi désormais fusionné, si ce n'est un millier de cdd sensé remplacer les 1500 postes supprimés en 2011 alors que Pôle emploi était déjà en sous-effectif flagrant.

Les agences sinistrées à ce niveau, se multiplient. Face à ce délabrement du lien humain entre agents de PE, demandeurs et travailleurs privés d'emploi et employeurs, nos directions

générale, régionales, départementales n'ont, si ce n'est continuer de bluffer, de faire "comme si", aucune solution à proposer aux agents accueillant ces publics (ceux qui n'ont pas encore craqué) et qui attendent désespérément des renforts immédiats et immédiatement opérationnels.

A ce stade, FO Pôle emploi Bretagne a décidé,...d'alerter les maires, présidents de communautés de commune et conseillers généraux, régionaux, voire les candidats à la députation sur les circonscriptions où se situent les agences les plus sinistrées en effectifs. Et bien sûr ses administrateurs pour dénoncer le mensonge organisé par le pouvoir.

Amicalement, pour la DS FO PEB Yvon BOURHIS

Les courriers aux élus sont disponibles à l'UD

L'exécrable Loi du 20 Aout 2008, obtenue suite à la position commune CGT/CFDT/CFECCG/MEDEF entraine des effets pervers...

Le mandat de délégué syndical prend fin lors du renouvellement des élections professionnelles: Le mandat de délégué syndical est maintenant lié aux élections des membres du comité d'entreprise et des délégués du personnel donc au vote de salariés non syndiqués...

En effet, le mandat prend fin lors du renouvellement des institutions représentatives du personnel dans l'entreprise, même si le salarié exerçait cette mission, avant le nouveau scrutin (arrêt de la Chambre sociale de la Cour de Cassation du 22

septembre 2010, n°9-60435). Par conséquent, le mandat du délégué syndical ne pourra excéder la durée des mandats des membres du comité d'entreprise et des délégués du personnel dans l'entreprise ou de la délégation unique du personnel, c'est-à-dire 4 ans.

Il est à noter qu'à l'issue des nouvelles élections, la désignation d'un délégué syndical fait courir le délai de contestation à compter de la date de désignation. (Arrêt de la Chambre sociale de la Cour de Cassation du 31 janvier 2012, n°pourvoi : 10-25429) JuriTravail.com

Pour la réelle démocratie syndicale, la CGTFO continue à demander l'abrogation de ce texte inadmissible.

MAIF : Restructuration annoncée

Un projet de restructuration totale de la MAIF a été décidé par la Direction, le SDO : Schéma Directeur Opérationnel. Ce projet prévoit la disparition de toutes les Délégations départementales dans les quatre années à venir et, à terme, la suppression de centaines d'emplois. Il y a actuellement 140 Délégations départementales avec des emplois spécialisés en « contrats », des emplois spécialisés en « sinistres », et des militants mutualistes. La Direction ne remplace plus les salariés « sinistres » et veut mettre en place des « petits points de contacts sociétaires », des plateformes téléphoniques de gestion et de vente, et des plateformes de soutien.

Les militants ne seront pas épargnés par ce projet car c'est la structure salariés- militants qui fonde le mutualisme, qui disparaît.

Dès 2012, les salariés des Délégations départementales n'auraient que trois perspectives : déménager, changer de métier ou être licenciés

Pour FO, ce projet est inacceptable et doit être retiré.

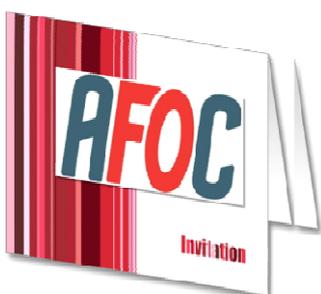
Rien ne justifie aujourd'hui cette restructuration et ses conséquences catastrophiques pour nos collègues proches des sociétaires, et, à terme, pour tous les salariés. Nul n'est à l'abri, car le SDO menace l'existence de la MAIF en tant que mutuelle. Les arguments économiques avancés par la Direction ne tiennent pas après l'annonce en Juin de 10 millions d'€ de résultat pour 2010. La Direction reconnaît elle-même qu'il coûterait moins cher à la Mutuelle de faire les embauches nécessaires à son développement que de déployer SDO.

SDO = SDF pour de nombreux salariés

FO exige le retrait du projet, le maintien de tous les emplois sur tous les sites, le remplacement de tous les postes « sinistres » vacants.

FO a pris contact avec les autres organisations syndicales de la MAIF qui ont répondu qu'il valait mieux négocier de « bonnes mesures d'accompagnement ».

Fidèle à la défense des intérêts du personnel, FO a appelé à la grève et prépare de nouvelles manifestations.



AG de l'AFOC 22 le Vendredi 22 juin 2012 de 10h à 11h30

Avec Valérie GERVAIS, secrétaire générale de l'AFOC Nationale

Suivie à 14h d'une

Conférence consumériste des AFOC Bretagne

PRECARITE ENERGETIQUE : le coût de la f(r)acture

Les chiffres sont accablants. Alors que les prix à la consommation ont augmenté de 2,3 % en un an, ceux des carburants ont atteint des records à la hausse historiques. **3,8 millions de ménages consacrent 10% de leur revenu à l'énergie**, 500 000 consommateurs ont fait l'objet d'une réduction ou suspension d'énergie en 2011, les saisines auprès du Médiateur ont augmenté de 14% et les litiges de règlements de 80% entre 2010 et 2011...

Ce sont les personnes en situation de précarité financière qui sont les plus touchées. Les mesurètes prises ne résoudront que partiellement leur situation, que ce soient les tarifs so-

ciaux de l'électricité ou du gaz ou la trêve des coupures .

Force Ouvrière ne cesse de dénoncer que la libération du marché énergétique dérègle les prix, crée et accentue des injustices sociales et conduit au désengagement pur et simple des services publics !

Force Ouvrière rappelle que l'Etat doit régler, contrôler et sanctionner de tels excès !

Force Ouvrière revendique et continuera de revendiquer l'augmentation générale des salaires dans les secteurs privés et publics, des pensions, des retraites et des minima sociaux.

Fabienne LE NOUVEL

L'HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES

Réunion d'information membre de la CE sur la dépendance du 27 Janvier 2012,

organisée par l'Union Départementale des Retraités avec le concours d'Isabelle MARZIN.

Sans prétendre vouloir prendre en compte toutes les questions touchant l'hébergement des personnes âgées, la discussion a permis de lister quelques points particuliers et de formuler un certain nombre de revendications, avec la participation de Martine COLLEU Secrétaire Générale du Groupement Départemental des territoriaux:

1. Les participants dénoncent les charges de plus en plus importantes qui, de par les lois de décentralisation, incombent aux départements, charges d'autant plus lourdes que les dépenses supportées par le Conseil Général ne sont plus compensées par l'Etat.

Une revendication formulée par la Confédération Nationale Force Ouvrière est à nouveau soulignée : que la prise en compte de la dépendance soit couverte comme un cinquième risque (comme la maladie, l'accident, la maternité,...) par la Sécurité Sociale.

La réunion a mis en lumière la tendance à voir se développer un marché spéculatif de l'hébergement et des soins aux personnes âgées, marché particulièrement recherché par les assurances ou les mutuelles.

Concernant le maintien à domicile souvent sollicité, au moins aux premiers stades de la perte de dépendance, les participants

reprennent à leur compte les revendications des personnels : formation professionnelle qualifiante, ouvrant des droits inscrits dans des statuts et donnant accès à des rémunérations reconnues dans des conventions collectives.

Prise en charge des dépenses afférentes aux déplacements, notamment en véhicules personnels.

Au niveau syndical, les participants expriment le vœu que la Commission Exécutive de l'Union Départementale, étudie les moyens de mettre à la disposition des syndiqués et de leurs familles l'ensemble des informations concernant les structures et les aides adéquates aux problèmes auxquels ils peuvent être confrontés face à l'état de dépendance de leurs proches. Que le site web de l'UD prévoie aussi les liens utiles pour ce type de renseignements.

La réunion s'est terminée par un goûter préparé par la trésorière Chantal avec le concours de la jeune Juliette dont tout le monde a apprécié l'excellent gâteau qu'elle avait préparé.

Prochaine réunion prévue sur le thème de : **la gestion et la transmission du patrimoine.**

**Pour l'UD des Retraités FO des Côtes d'Armor, Le Président
Edouard LE MOIGNE**



L'UDR remercie fraternellement Isabelle MARZIN.

Excellente oratrice pour nos travaux sur cette délicate question. Nous avons eu, une présentation argumentée de la situation démographique dans le département ; Une revue détaillée des structures d'accueil ainsi que des aides publiques et une esquisse des perspectives d'évolution pour les années à venir.



Exposé introductif:
Isabelle MARZIN
Syndicaliste FO du
Conseil Général, Sec.
Régional de la FSPS,
membre du bureau
de l'UD CgtFO 22.

HOMMAGE A NOS CAMARADES DISPARUS

L'Union Départementale tient à rendre hommage aux camarades disparus :

Marie-George MIEL , responsable du juridique à l'UL de Lannion et membre actif de l'UL.

Michel CHEVALIER, militant au sein de FO COOPERL et membre actif de l'UL Lamballe.

Gérard FARLAY, militant au sein du SNLCFO

Mary BEDU, responsable de la section syndicale de la DDAS , membre actif de l'UL Vannes.

Vos guides pratiques à l'UD

Guide du salarié : 17 €
Guide du C.E : 20 €
Guide du D.P : 13 €
Guide le droit syndical : 15 €
Guide du CHSCT : 13€
Guide du Consommateur : 7€
Et de nombreux guides gratuits, ...

La vie de l'organisation

Action juridique juridique@fo22.fr
Permanence Info, les mardis matin

UL St Brieuc 5, rue de Brest 22000
☎ 02 96 33 62 63 stbrieuc@fo22.fr

UL Lannion 15 place des Patriotes 22300
☎ 02 96 46 52 40 lannion@fo22.fr

UL Lamballe 48 rue du Dr Lavergne 22400
☎ 02 96 34 79 36 lamballe@fo22.fr

UL Dinan allée de la Fontaine des Eaux 22100
☎ 02 96 39 65 07 dinan@fo22.fr

UL Loudéac 36, rue de Moncontour 22600
☎ 02 96 66 09 40 loudeac@fo22.fr

UL Guingamp
☎ 06 64 97 87 83 guingamp@fo22.fr

UL Paimpol
☎ 06 32 95 84 36 paimpol@fo22.fr

AFOC des Côtes d'Armor

à l'UD FO, 5, Rue de Brest St-Brieuc

Permanences : dans vos U.L, informez-vous.

☎ 02 96 33 62 63 afoc@fo22.fr

RAPPEL AG AFOC LE 22 JUIN avec Valérie GERVAIS

La maxime de l'inFOuest N°52:

« J'ai remarqué que les raisons les plus absurdes et les plus saugrenues sont les plus combattues : elles déconcertent l'adversaire ».

« Crainquebille. Mort aux vaches » Anatole France.



Le dessin de Patoche

STAGES 2012 A L'UD : INSCRIVEZ-VOUS

SE FORMER EST INDISPENSABLE POUR MIEUX DEFENDRE.
TOUT SALARIE A DROIT A 12 JOURS PAR AN DE CONGE DE FORMATION
ECONOMIQUE, SOCIALE ET SYNDICALE

CONNAISSANCE DE L'INTERPROFESSIONNEL :
MARDI 04/09 AU JEUDI 06/09

Découverte FO :
Lundi 17/09 au Vendredi 21/09

Fonctionnement du CE
Lundi 05/11 au Vendredi 09/11

Conseiller du salarié :
Mardi 13/11 au Mercredi 14/11

Négociateur :
Lundi 10/12 au Vendredi 14/12

Conditions et formulaires d'inscription disponibles à l'UD.
Prévoir **6 à 8 semaines** au moins pour les convocations.

Attention pour votre employeur,
un délai de 30 jours de prévenance est à respecter.

Un stage sur les risques psychosociaux va être mis en place, à l'UD, courant Octobre 2012.



Connaitre ses droits.
2012

Se développer.
2012

Pour vos agendas :

La Commission d'Action Juridique de l'ud (conseillers prud'homaux, conseillers de salariés, défenseurs militants, délégués syndicaux, représentants des UL ...) se réunit une fois par mois. Pour vos questions transmettez vos e-mails, à l'attention de Muriel ou Paul.

« InFO22 Salariés ARTISANAT et TPE »

Salariés de l'artisanat ou des TPE (moins de 11 Salariés), vous avez des droits, organisez vous, constituez vos syndicats et mandatez vos représentants !

Ne restez pas seul, syndiquez-vous !

Contactez l'Union Départementale ou votre Union Locale FO, permanences d'info « Syndicale, Juridique et de défense des consommateurs », des conseillers de salariés Force Ouvrière à votre écoute, soyez en lien, constituez votre réseau FO.

Une brochure récapitulative de vos droits est à votre disposition à l'UD

L'info au quotidien sur le site de l'ud ! <http://www.fo22.fr>

Adressez vos articles à Patrick, ou à l'UD.

Tél : 02 96 33 62 63 fax : 02 96 33 22 63

e-mail contact@fo22.fr <http://www.fo22.fr>

Pour le site : Merci à nos partenaires de www.elyazalee.com